

Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Adrien Bruyere

a suivi avec succès le MODULE 4 : LE DPO ET LES OUTILS DE LA CONFORMITÉ

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 96 %

Fait le 16 janvier 2024

CNIL